



VILLE DE CESTAS

CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

NOMBRE DE PRESENTS : 27

NOMBRE DE VOTANTS : 29

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 12 décembre, s'est assemblé en la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Jérôme STEFFE, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs STEFFE, ACQUIER, AUBRY, BAVARD, BETTON, BINET, BOUSSEAU, CELAN, CERVERA, CHIBRAC, COMMARIEU, DUCOUT, GASTAUD, HUIN, LANGLOIS, MERCIER, MOUSTIE, PILLET, RECORS, REMIGI, REVERS, RIVET, SILVESTRE, MOREIRA, OUDOT, BAUCHU, ZGAINSKI.

ABSENTS : Mesdames APPRIOU, COUBIAC, LANGELE, et Monsieur PUJO

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Monsieur DESCLAUX à Monsieur RECORS, Madame LAMBERT-RIFFLART à Madame HUIN.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Madame REVERS a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte-rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2025- DELIBERATION N°9/21.

Réf : Affaires scolaires /Agnès Favard – 8.1

OBJET : COLLEGE CANTELANDE – PARTICIPATION AUX FRAIS DES ACTIONS PEDAGOGIQUES EXTERIEURES – AUTORISATION

Monsieur LANGLOIS expose,

Madame la Principale du Collège Cantelande sollicite une subvention de la collectivité pour une participation au financement de projets pédagogiques réalisés au profit des élèves de l'établissement au cours de l'année scolaire 2025.

Les activités s'inscrivent dans l'esprit du Projet Educatif du Territoire visant à favoriser les actions suivantes :

- La sensibilisation aux enjeux de la sauvegarde de l'environnement avec une visite à Saucats,
- La sensibilisation aux sciences avec l'institut de Biologie de l'Université de Bordeaux 1,
- Le financement de transports pour se rendre à des séances de cinéma à Cestas et Pessac,
- Une participation financière aux transports dans le cadre de la journée d'intégration des sixièmes à Bombannes,
- Le financement des transports pour un projet pédagogique portant sur le rapport au temps et la déconnexion des réseaux sociaux à Vareignes en Dordogne,
- Une participation à un projet pédagogique mixant une sensibilisation au théâtre et aux sports de glisse à Anglet,
- Une participation à un projet pédagogique portant sur la visite des institutions à Paris.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- Fait siennes les conclusions de Monsieur LANGLOIS,
- Autorise le versement d'une subvention pour participation aux frais des actions pédagogiques extérieures au Collège Cantelande pour un montant total de 8 890,00 €.
- Autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Myriam REVERS



LE MAIRE

Jérôme STEFFE

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 22/12/2025 et de sa publication sur le site internet de la commune le 23/12/2025
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.